



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 24 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Theresah Chipulu Luswili **Chanda** (Zambie)

1. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée :

« Activités opérationnelles de développement :

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur ce point à ses 22^e et 23^e séances, le 25 octobre 2017. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 5^e séances, les 2 et 3 octobre². Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 24 de l'ordre du jour Activités opérationnelles de développement

Lettre datée du 27 septembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la quarante et unième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, tenue à New York le 22 septembre 2017 (A/72/511)

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes [A/72/425](#), [A/72/425/Add.1](#) et [A/72/425/Add.2](#).

¹ [A/C.2/72/SR.22](#) et [A/C.2/72/SR.23](#).

² Voir [A/C.2/72/SR.2](#), [A/C.2/72/SR.3](#), [A/C.2/72/SR.4](#) et [A/C.2/72/SR.5](#).



Lettre datée du 9 octobre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés, tenue à New York le 22 septembre 2017 ([A/72/548](#))

Point 24 a)

Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur » ([A/72/124-E/2018/3](#))

Rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : analyse du financement » ([A/72/61-E/2017/4](#)).

Point 24 b)

Coopération Sud-Sud pour le développement

Rapport du Secrétaire général intitulé « État de la coopération Sud-Sud » ([A/72/297](#))

4. À la 22^e séance, le 25 octobre, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration liminaire au titre du point 24 a), et le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement a fait une déclaration liminaire au titre du point 24 b).

5. À la 25^e séance, le 17 novembre, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont était saisie la Commission³.

6. Aux 26^e et 27^e séances, les 28 et 30 novembre, le Président a appelé l'attention de la Commission sur les documents de séance informels, distribués en anglais uniquement, contenant la version finale du texte devant être inclus aux projets de résolution correspondants dont la Commission était saisie⁴.

7. À la 27^e séance, le 30 novembre, le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration au sujet des projets de résolution adoptés par la Commission⁵.

³ Voir [A/C.2/72/SR.25](#).

⁴ Voir [A/C.2/72/SR.26](#) et [A/C.2/72/SR.27](#).

⁵ Voir [A/C.2/72/SR.27](#).